

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DAC 221 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017 par lequel Mme la Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Roaratorio ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 13.000 euros, est attribuée à l'association Roaratorio 51, rue Montorgueil 75002 Paris, pour l'organisation des Rencontres Internationales. 21119 ; 2017_03286.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 13.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 - 13.000 euros à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO